

# «Une violence tout à fait critiquable»

**LUXEMBOURG** L'association ATD Quart Monde a publié un recueil de témoignages de parents auxquels la justice a enlevé leur(s) enfant(s). Entre colère et révolte.



Photo : alain rischard

Auteurs des témoignages, membres de l'association et experts des questions de l'enfance ont créé ce recueil militant.

**Parce que ce n'est pas la précarité qui fabrique les mauvais parents, ATD quart monde, suivie par de nombreux spécialistes, monte au créneau pour défendre les droits de personnes humbles qui ont tout perdu, même leurs enfants.**

De notre journaliste Erwan Nonet

Le Luxembourg a ses côtés sombres. Tout proche des maisons luxueuses et des grosses voitures, il y a des personnes en grande détresse qui vivent en tentant de joindre les deux bouts de ficelles trop courtes. Et les malheurs sont rarement des objets solitaires. L'un entraîne l'autre, le temps renforçant souvent

l'inertie. Au bout de l'échelle du pire, il peut y avoir le placement de ses enfants. Un acte lourd dans lequel les parents ne peuvent voir que l'échec de la famille.

Or il se trouve que la législation du Grand-Duché est particulièrement rétrograde en la matière. «Les lois en vigueur datent des années 50, 60 et 70. Mais le contexte n'est plus le même», constate Gilbert Pregno, psychologue, thérapeute familial, président de la Commission consultative des droits de l'homme et membre du Conseil d'administration de l'Unicef-Luxembourg.

Le grief principal porte sur l'effet de sanction définitive qui plane sur tous ces placements. «Une fois qu'un enfant est enlevé à ses parents, il le reste jusqu'à ses 18 ans, explique le psychologue. Normalement, le placement devrait être réétudié par la justice, mais dans les faits, cela n'arrive jamais.»

Histoire de rendre la situation un peu plus invivable qu'elle ne l'est déjà, les parents sont alors déchus de l'autorité parentale puisque celle-ci est transférée au foyer. «C'est une mesure d'un autre âge qu'il est indispensable d'abolir au plus vite!», a asséné René Schmit, directeur des Maisons d'enfants de l'État. Dans les pays voisins, en général, l'autorité est partagée entre les parents et le foyer lors du placement.

Mais pourquoi le Luxembourg campe-t-il sur un système aussi archaïque? «Ma théorie, mais elle n'est sans doute pas meilleure qu'une autre, c'est cette morale judéo-chrétienne qui vise à sanctionner avec la plus grande sévé-

## Et si l'État outrepassait le droit?

Ton Redegeld, conseiller juridique du Mouvement international ATD Quart Monde, a fait part de ses réflexions sur la légalité des procédures luxembourgeoises au regard du droit européen et de décisions prises par la Cour de justice de l'Union européenne. Il énonce ainsi l'article 8 de la Convention des droits de l'homme qui affirme que «toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale». Il précise que, dans ce contexte, la jurisprudence montre qu'il faut nécessairement des circonstances exceptionnelles pour recourir au placement d'un enfant. «Je me pose la question de savoir si la politique d'ingérence menée par l'État luxembourgeois dans ce type de cas est toujours conforme à cet article et à la jurisprudence...» Se poser la question, c'est déjà y répondre.

rités "mauvais parents", avance Gilbert Pregno.

Paroxysme de cette inhumanité, c'est parfois la police qui vient chercher les enfants. «Moi, on m'a pris mes deux enfants alors qu'ils étaient à la crèche, sanglote une mère qui a participé à l'ouvrage. Ce sont des policiers qui sont venus les prendre. Sur le moment, on ne m'a rien dit, je ne savais pas qui les avait pris ni où ils étaient.»

### ➤ Mille trois cents enfants placés en foyers

Commentant ce témoignage, Gilbert Pregno parle «d'une violence institutionnelle tout à fait critiquable» et «d'une pratique incohérente et inadmissible qui mène à des années de traumatisme». «Je ne comprends pas que malgré nos critiques répétées depuis des années, ces méthodes puissent perdurer», admet-il, dépité.

À l'heure actuelle, environ 1 300

enfants sont placés dans des foyers. Mais il n'y a pas autant de place dans les structures gérées par l'État. Cela implique que de nombreux enfants sont placés à l'étranger, ce qui ajoute encore de la complexité au dossier.

Alors que faire? Les experts reconnaissent hier l'inadéquation de la loi au temps présent. René Schlechter (président de l'Ombuds Comité pour les droits de l'enfant) évoque «une vraie antiquité qui ne fait plus de sens». «Au stade où nous en sommes, il est plus facile de tout refonder que de poser des jambes de bois sur un tel texte», assure Gilbert Pregno.

Faire table rase d'une situation reconnue comme honteuse et reconstruire l'entiereté du système, voilà l'enjeu de la création du recueil *Vivre en famille, c'est notre espoir - La parole de parents en situation de précarité*. Car cette fois, les mots sont écrits. Ces paroles, fragiles mais posées sur le papier, ont désormais un poids.

## LES RÉACTIONS

### «Un livre vraiment important»

René Schlechter (président de l'Ombuds-Comité pour les droits de l'enfant) : «Je suis ému et impressionné par la qualité des textes et des réflexions qui sont exposés dans cet ouvrage. C'est un livre vraiment important. Je vais essayer de le faire lire à toutes les personnes de contact sur le terrain. Juges, policiers, éducateurs... tous devraient le lire pour comprendre l'impact que peut avoir le fait d'arracher des enfants à leurs parents qui ne comprennent pas ce qui se passe.»

### «Il faut exprimer son indignation»

Gilbert Pregno (psychologue, thérapeute familial, président de la Commission consultative des Droits de l'homme et membre du Conseil d'administration de l'Unicef-Luxembourg) :



«Je suis très touché par ces témoignages. C'est une école de modestie pour le professionnel que je suis. Nous vivons une époque très difficile pour les familles, je vois de plus en plus d'enfants qui vont mal. La solution à ce mal-être passe nécessairement par la parentalité. Vous avez eu raison d'écrire ces textes : il faut exprimer son indignation. On ne peut pas être d'accord avec tout. Parfois, il faut provoquer. Vos témoignages sont une grande provocation envers la société.»

### «Maintenant, il faut aller plus loin»

René Schmit (directeur des Maisons d'enfants de l'État) : «Non seulement ce livre est un beau livre, mais en plus, il contient des témoignages essentiels qui nous interpellent, nous, professionnels. Vous avez pris la parole, or elle n'est pas très écoutée lorsque des décisions sont prises concernant vos enfants. Mais maintenant que ce livre existe, il faut aller plus loin. Je lance un appel aux politiques, aux services sociaux et aux institutions concernées pour que nous nous associons et écrivions une charte. Il faut nous engager sur la reconnaissance du fait que les parents ont envie d'être parents; sur la création de moyens concrets pour associer les familles à l'évaluation des séparations et à la recherche d'aides basées sur les compétences des familles; sur la formation des professionnels à l'écoute vraie de ces familles; ou encore sur l'accompagnement des familles lorsque leurs enfants sont placés et l'aide à leur retour.»

## La genèse du livre

Pour composer ce recueil, ATD Quart Monde a réuni une quinzaine de parents. Par petits groupes, ceux-ci ont été confrontés à une riche iconographie disposée sur une table. Chacun des participants devait sortir l'image qui lui parlait le plus en fonction du thème de l'atelier et devait l'expliquer. Ces séances ont été enregistrées et retranscrites par écrit. Les textes qui en sont sortis ont été relus et parfois complétés par les parents pour que leur témoignage corresponde à ce qu'ils voulaient exprimer.

## L'association Don de moelle sensibilise

**LUXEMBOURG** Trop peu de donneurs potentiels se manifestent. Or ils sont l'espoir de nombreux malades.

Dans le cadre de son action de sensibilisation, l'association Don de moelle du Luxembourg est venue rencontrer les membres de la Table ronde 1 dans la capitale.

Cette rencontre animée par Pia Gorza, membre de l'association, et par Sylvie Coito, biologiste au sein des laboratoires Ketterthill, a permis d'enregistrer les vingt membres de la Table

ronde 1 comme nouveaux donneurs potentiels au registre international.

Jo Welter, président de la Table ronde 1, a ensuite remis un chèque de 1 200 euros à l'association.

Le temps fort de cette rencontre a été le témoignage d'Isabelle Zante, maman d'une petite fille atteinte d'une maladie génétique et qui a pu, grâce à un donneur, obtenir une

greffe de moelle osseuse. C'est dans cet axe que l'association Don de moelle continue ses missions de sensibilisation, d'information et de promotion autour du don volontaire de tissus humains. Chaque nouveau donneur enregistré représente une chance supplémentaire pour un malade, quelque part dans le monde, de rester en vie.



52, rue du Brill • B.P. 257  
L-4003 ESCH-sur-ALZETTE  
Tél.: 621 547 327

### Tous travaux de Toitures

Charpente / Ferblantier  
Couverture  
Nettoyage Toiture  
Fumisterie et Ramonage  
Peinture et Réparation  
Velux et Cheminées

Devis gratuit



### Programme Mammographie

Dépistés précocement, 90% des cancers du sein sont guérissables!

Tél.: 247 - 85570

